

Conseil Municipal
Séance publique 09/12/24

/ Délibération DEL24_12_09_20

SPORTS. Autorisation à signer des conventions avec le Centre Nautique Intercommunal pour la prise en charge des lignes d'eau des associations sportives.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 49
Nombre de présents : 36

Date de la convocation 03/12/2024

Présidente Madame Michèle PICARD

Secrétaire Monsieur Nicolas PORRET

Présent·e·s : Madame Michèle PICARD, Monsieur Nacer KHAMLA, Madame Saliha PRUDHOMME-LATOURE, Madame Véronique FORESTIER, Monsieur Lanouar SGHAIER, Madame Samira MESBAHI, Monsieur Djilannie BENMABROUK, Madame Véronique CALLUT, Monsieur Bayrem BRAIKI, Madame SOUAD OUASMI, Monsieur Nicolas PORRET, Madame Patricia OUVREARD, Monsieur Ndiaye HAMDIAOUI, Madame Monia BENAÏSSA, Monsieur Pierre-Alain MILLET, Madame Valérie TALBI, Monsieur Jean-Maurice GAUTIN, Monsieur Aurélien SCANDOLARA, Madame Yolande PEYTAVIN, Monsieur Pierre MATEO, Monsieur Saïd Hamidou ALLAOUI, Monsieur Jeff ARIAGNO, Madame Nathalie DEHAN, Madame Amel KHAMMASSI, Monsieur Idir BOUMERTIT, Madame Christelle CHARREL, Monsieur Karim SEGHIER, Monsieur Murat YAZAR, Monsieur Benoît COULIOU, Monsieur Albert NIGRA, Madame Marie-Danielle BRUYERE, Monsieur Lionel PILLET, Monsieur Aurélien ARNOULD, Monsieur Cyril SANTANDER, Monsieur Maurice IACOVELLA, Monsieur Alexandre DALLERY

Absent·e·s / Excusé·e·s : Monsieur Lotfi BEN KHELIFA, Madame Sandrine PICOT, Monsieur Farid BEN MOUSSA, Madame Camille CHAMPAVERE, Madame Estelle Sophia JELLAD, Madame Fazia OUATAH, Monsieur Yalcin AYVALI, Madame Fatma LOUCIF HAMIDOUCHE, Monsieur Damien MONCHAU

Dépôt de pouvoir Madame Sophia BRIKH **donne pouvoir à** Madame Yolande PEYTAVIN, Madame Joëlle CONSTANTIN **donne pouvoir à** Monsieur Albert NIGRA, Monsieur Yannick BUSTOS **donne pouvoir à** Madame Patricia OUVREARD, Madame Aude LONG **donne pouvoir à** Monsieur Benoît COULIOU

La Ville prend en charge la location des lignes d'eau au Centre Nautique Intercommunal pour les entraînements des associations sportives aquatiques suivantes : CMOV Natation, Palmes en Délire, CMOV Plongée et l'UNSS Honoré de Balzac et pour les deux manifestations du CMOV natation à savoir la rencontre des maîtres et le meeting de Vénissieux,

Pour cela, la Direction Sports Jeunesse et Familles (DSJF) dispose, sur le budget des sports, d'une ligne de crédit de 48 368 € par an.

Pour être en conformité avec les obligations réglementaires, la Ville conventionne annuellement avec le Centre Nautique Intercommunal (CNI). Le CNI, par délibération de son conseil syndical, en séance du 4 septembre 2024, a voté une modification de sa grille tarifaire qui se caractérise par une hausse du coût de l'heure de location des différents bassins en fonction de leur affectation : compétition ou initiation.

La Ville, dans le cadre de sa politique sportive, a souhaité soutenir les clubs en prenant à sa charge une partie de cette augmentation.

Vu la délibération du comité syndical du centre nautique intercommunal en date du 4 septembre 2024 portant une nouvelle grille tarifaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L2121-29,

Considérant la politique sportive déclinée par la Ville,

Le Conseil municipal,

Le rapport de Monsieur KHAMLA, entendu

Déport: M. Lionel PILLET

après en avoir délibéré,

A l'unanimité des suffrages exprimés,

DÉCIDE

- Autoriser Madame le Maire, ou à défaut l'adjoint délégué, à signer les conventions avec le Centre Nautique Intercommunal (CNI) ainsi que les documents et éventuels avenants afférents.
- dire que le montant de la dépense sera imputé sur l'article 6132, locations immobilières

Par délégation du Maire,

Le secrétaire,

Nacer KHAMLA
Premier Adjoint

Monsieur Nicolas PORRET

Reçu le 10 SEP. 2024

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DE L'ADMINISTRATION LOCALE

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DE L'ADMINISTRATION LOCALE

Envoyé en préfecture le 10/12/2024
Reçu en préfecture le 11/12/2024
Publié le
ID : 069-216902593-20241209-DEL24_12_09_20-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 4 SEPTEMBRE 2024

Délibération n°2024/18

Date de convocation : 28 août 2024

Date d'affichage : 28 août 2024

Nombre de délégués en exercice : 9

Nombre de délégués présents : 5

L'an deux mil vingt-quatre le quatre septembre à 18 heures 30, le comité syndical du Syndicat Intercommunal du centre nautique Lyon Saint Fons Vénissieux régulièrement convoqué, s'est réuni EN SESSION ORDINAIRE au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur Nacer KHAMLA, Président.

Présents : M. BLACHE, Mme BOURGEAT, M. KHAMLA, M. GAUTIN, Mme NUBLAT-FAURE,

Excusés : M. BARBA, M. BERZANE, Mme GOUST, M. MEBARKI, M. ODIARD, M. YAZAR Murat

Absents : M. BUSTOS, M. DEBAT, M. MATEO, et M. SAADAoui

MODIFICATION DE LA GRILLE TARIFAIRE DU CNI

Monsieur le Président rappelle que par délibération en date du 4 juin 2024 le Comité Syndical a adopté une nouvelle grille tarifaire qui concernait les tarifs de locations des lignes d'eau et les tarifs d'abonnements Fitness.

Pour la saison 2024-2025, suite à l'analyse des autres tarifs, il paraît nécessaire :

- D'augmenter les tarifs d'entrées piscine.
- D'augmenter les tarifs des activités de fitness à la séance.
- D'augmenter le tarif des cartes d'entrée et d'activités ainsi que celui des bonnets de bain.
- D'ajouter un tarif pour l'utilisation de la balnéothérapie au niveau du bassin forme.
- D'ajouter un tarif pour la location et l'enseignement de la natation scolaire primaire.
- D'ajouter un tarif pour l'utilisation du photocopieur du CNI.

Afin de mettre en œuvre cette organisation, des modifications doivent être apportées à la grille tarifaire. Le document joint reprend la grille tarifaire proposée.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité décide :

- D'adopter les nouveaux tarifs à partir du 5 septembre 2024, tels qu'indiqués dans le document annexé à la présente délibération
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes conventions de mise à disposition nécessaires à la mise en œuvre de la tarification.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an susdits

Pour extrait conforme

Le Président

Nacer KHAMLA



GRILLE TARIFAIRE

Délibération 2024/17 du Comité Syndical du 4 septembre 2024

Envoyé en préfecture le 10/12/2024

Reçu en préfecture le 11/12/2024

Publié le



ID : 069-216902593-20241209-DEL24_12_09_20-DE

ACCES AU DIFFERENTS ESPACES

ENTREE ESPACE SPORTIF (BASSINS)

Entrée unitaire habitant Lyon Saint-Fons Vénissieux			Entrée unitaire habitant à l'extérieur des 3 communes		
Plein tarif	Tarif réduit	Enfants 3/17 ans	Plein tarif	Tarif réduit	Enfants 3/17 ans
4,80 €	3,90 €	3,50 €	6,10 €	5,10 €	4,50 €

Carte 10 entrées* Habitant Lyon Saint-Fons Vénissieux			Carte 10 entrées* Habitant à l'extérieur des 3 communes		
Plein tarif	Tarif réduit	Enfants 3/17 ans	Plein tarif	Tarif réduit	Enfants 3/17 ans
40,00 €	35,00 €	28,00 €	52,00 €	45,00 €	35,00 €

*valable 1 an

Abonnements	Habitant Lyon Saint-Fons Vénissieux		Habitant à l'extérieur des 3 communes	
	Plein tarif	Tarif réduit	Plein tarif	Tarif réduit
6 mois	140,00 €	120,00 €	170,00 €	150,00 €
1 an	230,00 €	210,00 €	270,00 €	240,00 €

Gratuité : enfant de moins de 3 ans venant à titre individuel

Bénéficiaires du tarif réduit : Etudiants, lycéens, séniors + 60 ans, chômeurs, handicapés, famille nombreuse accordé sur présentation d'un justificatif

Groupe (centres sociaux, centres de loisirs...) : gratuité aux accompagnateurs de groupe dans la limite d'un pour huit enfants de plus de 6 ans et d'un pour cinq enfants de moins de 6 ans

Comités d'entreprise : tarif réduit pour la carte de 10 entrées et les abonnements.

ENTREE ESPACE BIEN ETRE (SAUNA, HAMMAM pour une location de 1 heure)

	Habitant Lyon Saint-Fons Vénissieux	Habitant à l'extérieur des 3 communes
Entrée simple	8,00 €	11,00 €
5 entrées de 1 heure	35,00 €	50,00 €
10 entrées de 1 heure	60,00 €	90,00 €

ACTIVITES

ANIMATIONS SPORT SANTE FITNESS

L'Open Pass donne accès à l'espace sportif (bassins) ainsi qu'à l'ensemble des activités d'aquagym et de fitness en salle

OPEN PASS	Habitant Lyon Saint-Fons Vénissieux	Habitant à l'extérieur des 3 communes
3 mois	160,00 €	210,00 €
6 mois	265,00 €	315,00 €
1 an	420,00 €	480,00 €

Comités d'entreprise : tarif « habitant Lyon St Fons Vénissieux »

ANIMATIONS SPORT SANTE FITNESS

AQUASPORT (bike, circuit, pré-natale, aquasanté, fun)	Habitant Lyon Saint-Fons Vénissieux	Habitant à l'extérieur des 3 communes
1 séance	13,00 €	15,00 €
5 séances	56,00 €	70,00 €
10 séances	105,00 €	130,00 €

Comités d'entreprise : tarif « habitant Lyon St Fons Vénissieux » sauf unitaire

AQUAGYM/GYM SECHE	Habitant Lyon Saint-Fons Vénissieux	Habitant à l'extérieur des 3 communes
1 séance	8,50 €	10,50 €
5 séances	38,00 €	46,00 €
10 séances	75,00 €	90,00 €
Abonnement 1 créneau hebdomadaire période scolaire	170,00 €	200,00 €

Comités d'entreprise : tarif « habitant Lyon St Fons Vénissieux » sauf unitaire

MASSAGES	Habitant Lyon Saint-Fons Vénissieux	Habitant à l'extérieur des 3 communes
1 séance de 30 minutes	30,00 €	35,00 €

Comités d'entreprise : tarif « habitant Lyon St Fons Vénissieux »

Envoyé en préfecture le 10/12/2024

Reçu en préfecture le 11/12/2024

Publié le



ID : 069-216902593-20241209-DEL24_12_09_20-DE

APPRENTISSAGE DE LA NATATION

BEBES NAGEURS PREMIERES BULLES	DE SEPTEMBRE A JUIN	Habitant Lyon Saint-Fons Vénissieux	Habitant à l'extérieur des 3 communes
	1 ^{er} bébé ou enfant	195,00 €	230,00 €
	2 ^{ème} bébé ou enfant	175,00 €	210,00 €
	3 ^{ème} bébé ou enfant	155,00 €	190,00 €

BEBES NAGEURS PREMIERES BULLES	DE JANVIER A JUIN	Habitant Lyon Saint-Fons Vénissieux	Habitant à l'extérieur des 3 communes
	1 ^{er} bébé ou enfant	135,00 €	157,00 €
	2 ^{ème} bébé ou enfant	115,00 €	137,00 €
	3 ^{ème} bébé ou enfant	95,00 €	117,00 €

BEBES NAGEURS PREMIERES BULLES	D'AVRIL A JUIN	Habitant Lyon Saint-Fons Vénissieux	Habitant à l'extérieur des 3 communes
	1 ^{er} bébé ou enfant	63,00 €	75,00 €
	2 ^{ème} bébé ou enfant	43,00 €	55,00 €
	3 ^{ème} bébé ou enfant	33,00 €	50,00 €

STAGES DE NATATION		Habitant Lyon Saint-Fons Vénissieux	Habitant à l'extérieur des 3 communes
Adulte	forfait 5 séances	60,00 €	70,00 €
	forfait 10 séances	120,00 €	140,00 €
Enfant	forfait 5 séances	40,00 €	50,00 €
	forfait 10 séances	80,00 €	100,00 €

AUTRES		
Entrées pour leçons particulières	5 entrées	10,00 €
Attestation réussite test natation		2 €

LOCATIONS D'ESPACES ET DE MATERIEL

En dehors des heures d'ouverture : 40 € forfaitaire par heure en plus du tarif

BASSIN SPORTIF	Clubs de Lyon Saint-Fons et Vénissieux Cours apprentissage de la natation enfant	Clubs de Lyon Saint-Fons et Vénissieux	Clubs extérieurs, autres organismes (formation...)
1 ligne 25m/2,5m pour une heure	7,00 €	14,00 €	20,00 €

BASSIN D'INITIATION	Clubs de Lyon Saint-Fons et Vénissieux Cours apprentissage de la natation enfant	Clubs de Lyon Saint-Fons et Vénissieux	Clubs extérieurs, autres organismes (formation...)
Bassin pour 1 heure	20,00 €	25,00 €	35,00 €

BASSIN DE FORME	Clubs de Lyon Saint-Fons et Vénissieux Cours apprentissage de la natation enfant	Clubs de Lyon Saint-Fons et Vénissieux	Clubs extérieurs, autres organismes (formation...)
Bassin pour 1 heure	25,00 €	30,00 €	40,00 €
Balnéo pour 1 heure		16,00 €	20,00 €

LOCATION MATERIEL AQUAGYM OU GRCS MATERIEL PEDAGOGIQUE	Clubs de Lyon Saint-Fons et Vénissieux	Clubs extérieurs, autres organismes (formation...)
Pour 1 heure	15,00 €	15,00 €

AUTRES LOCATIONS	Clubs de Lyon Saint-Fons Vénissieux	Clubs extérieurs, autres organismes (formation...)
Salles de réunion rez-de-chaussée	gratuit	15 €/ heure
Salle de réunion étage	gratuit	30 €/ heure
Salle de musculation	12 €/ heure	18 €/ heure
Salle de gymnastique	20 €/ heure	30 €/ heure
Box de rangement (petits)		60 €/ an
Box de rangement (grands)		120 €/ an
Forfait photocopies pour formations	15€ par jour de location pour 1 à 75 pages (contrôle réalité par les agents de caisse)	
Location de bike et appareil d'aquas-circuit (1/2h) par grand public		4,00 €

MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL

Désignation	Clubs de Lyon Saint-Fons Vénissieux	Clubs extérieurs, autres organismes (formation...)
Surveillant de Baignade (heure)	25,00 €	35,00 €
Éducateur sportif/animateur (heure) y compris préparation	40,00 €	50,00 €

ENCADREMENT ET LOCATION SCOLAIRE PRIMAIRE

Désignation	Ecoles primaires publiques de Lyon Saint-Fons Vénissieux	Ecoles primaires privées de Lyon Saint-Fons Vénissieux	Ecoles primaires extérieures
Créneau de 40/45' d'activité	gratuité	50,00 €	250,00 €

DIVERS

Désignation	Prix
Carte à puce	2,50 €
Bracelet à puce	5,00 €
Bonnet de bain	3,00 €



**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION
DES INSTALLATIONS DU
CENTRE NAUTIQUE INTERCOMMUNAL**

CONVENTION N°2024-38

ENTRE :

Le Syndicat Intercommunal du Centre Nautique de Lyon, Saint-Fons, Vénissieux, représenté par Monsieur Nacer KHAMLA, Président, dûment autorisée par délibération du comité syndical du 22 septembre 2020, ci-après dénommé le CNI,

La Ville de Vénissieux représentée par Madame Michèle PICARD, maire de Vénissieux, autorisée par délibération du Conseil Municipal du 9 décembre 2024, ci-après dénommée la ville de Vénissieux,

Ci-ensemble dénommées : « les parties »

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 – Objet de la convention:

Les associations sollicitent chaque année, auprès du CNI, la mise à disposition hebdomadaire de lignes d'eau pour organiser leurs activités aquatiques pour leurs adhérents. La ville de Vénissieux participe au coût de cette mise à disposition à hauteur de 100% pour les lignes destinées aux enfants apprenant à nager et à hauteur de 75% pour les autres lignes. Elle règle au CNI les frais correspondant selon les termes de la délibération du Comité Syndical du CNI en date du 4 septembre 2024.

Article 2 – Durée de la convention :

Cette convention est conclue pour la durée de la saison sportive 2024-2025. La Ville s'engage par délibération en date du 9 décembre 2024 à signer cette convention, les documents et éventuels avenants afférents.

Article 3 - Dispositions financières :

La mise à disposition par le CNI des lignes d'eau aux associations ci-dessous listées, donne lieu à l'établissement d'une facturation du CNI à la ville de Vénissieux, calculée en fonction des tarifs votés par délibération du Comité Syndical en date du 4 septembre 2024 et des conditions de prise en charge instituées par la ville de Vénissieux :



Bassin sportif	Clubs de Lyon, Saint-Fons, Vénissieux Cours apprentissage de la natation enfant	Clubs de Lyon, Saint-Fons, Vénissieux
1 ligne 25m/2.5m pour une heure	7€	14€

Le règlement est effectué en 2 fois à réception du titre de recettes émis par le CNI à l'issue de deux périodes définies comme suit : janvier 2025 et juin 2025. Les sommes facturées correspondent à l'occupation réelle du CNI par lesdites associations.

Au regard de la tarification et des conditions de prise en charge par la Ville, les montants seront au maximum les suivants pour la saison 2024-2025 :

	Projection sept-déc 2024	Projection janv-juin 2025	Montant total Saison 2024-2025
<u>Palmes en Délire</u>	1 575 €	2 310 €	3 885 €
<u>AS Balzac</u>	462 €	462 €	924 €
<u>CMOV plongée</u>	819 €	1 260 €	2 079 €
CMOV Natation	15 051 €	23 831 €	38 882 €
Total	17 907 €	27 863 €	45 770 €

Par ailleurs, la Ville prendra en charge, dans les mêmes conditions, les deux rencontres du CMOV natation à savoir la rencontre des maîtres et le meeting de Vénissieux.

	Projection
Rencontre des maîtres	609 €
Meeting de Vénissieux	1 989 €
Total	2 598 €

La participation globale de la Ville, pour la saison 2024-2025, pour la location de lignes d'eau aux associations pour le CNI sera au maximum de : 48 368 €.

Article 4 – Résiliation de la convention :

La mise à disposition des installations aux associations peut prendre fin avant le terme prévu :

- A la demande du CNI en cas de non-respect par l'association des termes de cette convention ou de sous-utilisation des installations par celle-ci.
- A la demande de la ville de Vénissieux pour tout autre motif.

La demande de résiliation doit être effectuée par courrier en recommandé avec accusé de réception à l'attention des autres parties et respecter un préavis d'un mois.

Article 5 – Contentieux :

Les parties s'engagent à rechercher, en cas de litige sur l'interprétation ou sur l'application de la présente convention, toute voie amiable de règlement (rencontre entre les responsables du CNI et le représentant de la ville de Vénissieux).

En cas d'échec des voies amiables de résolution, tout contentieux devra être porté devant le tribunal administratif de Lyon.

Article 6- Election de domicile :

Pour l'exécution de la présente convention, les parties font élection de domicile :

- Pour le Syndicat intercommunal : 16 avenue Georges Lévy-69200 Vénissieux.
- Pour la Ville de Vénissieux : 5 avenue Marcel Houël 69200 Vénissieux.

Pour le CNI

Pour la ville de Vénissieux

Le Président

Le Maire

Nacer KHAMLA

Michèle PICARD